

Plénière 55 – 25 février 2019

La proximité géographique, un potentiel relationnel à mobiliser

Intervention de Pierre Orelli

Il m'a été demandé, pour introduire la 2e partie de cette Plénière, de présenter quelques éléments de réflexions autour de la notion de proximité.¹

La proximité est très souvent évoquée aujourd'hui, mais elle est rarement définie. Par exemple, dans la loi-cadre sur la répartition des tâches entre le canton et les communes, il est écrit à l'article 2, que « la répartition des tâches est régie par les principes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité ». Et l'article 3 précise que le principe de proximité « suppose que les tâches publiques doivent s'accomplir au niveau le plus proche possible du citoyen » sans pour autant que ne soit précisé ce que veut dire « le niveau le plus proche du citoyen ». Nous avons pourtant tous compris qu'il est question ici de proximité, d'un point de vue géographique, en lien avec l'espace de vie des individus.

C'est qu'intuitivement, nous pensons en premier lieu à la proximité géographique qui réunit des personnes ou des acteurs collectifs, qu'il s'agisse de groupes informels, d'associations, ou encore d'institutions, partageant un même espace.

Mais il y a aussi des proximités non géographiques. Il suffit, en effet, que l'on se pose la question : qui est proche de qui ? Ou, qui est proche de quoi ? Pour que l'on débouche rapidement sur une complexification de la notion de proximité.

Par exemple, si on a de la famille ou des ami-e-s qui habitent dans un autre pays, ou un autre canton, cela ne nous empêche souvent pas de sentir qu'il existe entre nous de la proximité. De même, partager une culture, une tranche d'âge, une situation de vie (par exemple celle d'être proche aidant-e), une profession, un sport ou un hobby, une religion ou certaines idées politiques, tout cela crée de la proximité entre des personnes qui peuvent pourtant être éloignées géographiquement.

La PLATEFORME en est un bon exemple, puisqu'elle réunit des associations et des observateurs qui ne sont pas tous situés dans le même quartier ou la même commune, mais qui pourtant partagent le même type de préoccupations, ce qui crée une certaine proximité.

Par ailleurs, les nouvelles technologies interrogent aussi la dimension spatiale des relations sociales, puisqu'elles permettent des échanges à distance, en temps réel. Il suffit de prendre le bus pour constater que nombreuses sont les personnes qui, par l'intermédiaire de leur smartphone, sont à la fois proches « relationnellement » de personnes distantes d'elles géographiquement et éloignées d'autres assises à leurs côtés.

Pour ajouter encore un peu de complexité, il faut aussi relever que la proximité géographique est toujours relative. Selon le contexte, nous allons en effet la définir au niveau de l'allée, du pâté d'immeubles, du quartier, de la commune, du canton, de la Suisse, de l'Europe, etc.

Elle est relative aussi car il nous faut non seulement tenir compte du paramètre de la distance, mais aussi de la morphologie de l'espace. Ce n'est pas la même chose de vivre ou travailler dans un quartier bien défini, dont les frontières sont clairement identifiées par la population, que dans un secteur traversé par de grands axes routiers ou ferroviaires, ou encore par un cours d'eau. Ces éléments topographiques représentent des obstacles physiques et psychologiques, qui rendent souvent difficile l'émergence du sentiment d'appartenir à un même territoire.

Je vous propose maintenant de revenir sur la *dimension géographique de la proximité*.

¹ Pour cette intervention, je me suis inspiré de différentes contributions publiées par des chercheurs dans la revue « Géographie, économie, société » et en particulier celle de : Torre, André, « Retour sur la notion de Proximité Géographique », *Géographie, économie, société*, vol. 11, no. 1, 2009, pp. 63-75.

Selon certains, travailler dans la proximité permettrait de prévenir ou de traiter les problèmes à travers la mise en place d'interactions et de coordinations interindividuelles et collectives.

Cette hypothèse s'appuie sur l'idée que la proximité géographique a pour effet d'inscrire les individus, mais aussi les acteurs collectifs, dans des réseaux de relations localisés. Et que, de ce fait, les acteurs partagent en partie le même réseau de connaissances, ce qui exerce une influence sur leurs comportements.

Toutefois, les liens de proximité incluent aussi, comme tous les liens sociaux, des conflits d'intérêts, des affrontements, des visions différentes quant au sens de l'action collective. Il faut comprendre ici l'action collective comme le travail permanent de construction de la société, qui n'existe qu'à travers les interactions entre les différents acteurs.

Travailler dans la proximité consiste donc à tenter de faire converger des intérêts pour atteindre des objectifs communs et, lorsque c'est nécessaire, d'arbitrer entre des intérêts inconciliables, voire d'imposer des choix qui apparaissent comme légitimes à certains des acteurs. Car les rapports d'autorités font aussi partie des relations de proximité.

Chaque acteur va donc chercher à mobiliser ses ressources pour tenter d'orienter les choix collectifs et satisfaire ainsi ses intérêts.

Ici aussi, la PLATEFORME représente un bon exemple de travail de mise en convergence entre divers acteurs pour tenter d'orienter des choix collectifs, que ce soit à travers la commission pour une politique de la personne âgée à Genève, la Commission Isolement ou encore la Commission Habitat Seniors. Et ces exemples ne sont pas exhaustifs.

Mais la proximité géographique ne garantit toutefois pas qu'une coordination collective s'instaure. Une forte proximité géographique représente, en quelque sorte, une mise en disponibilité relationnelle, une ressource latente, comme disent les chercheurs, qui doit être articulée avec une proximité organisationnelle pour porter véritablement des fruits.

Ce n'est, en effet, pas parce que nous avons des voisins, ou que nous intervenons sur le même quartier ou la même commune, que forcément, nous allons faire des choses ensemble.

Pour qu'une proximité organisationnelle s'instaure, il faut que les acteurs soient conscients d'avoir des choses en commun et des choses à faire ensemble et qu'ils soient, de plus, d'accord de s'intégrer dans un groupe d'acteurs, de prendre leur place dans ce groupe, en coordination avec les autres, pour produire une action collective ; que celle-ci consiste à organiser la fête des voisins dans son immeuble ou à lutter contre l'isolement au sein d'une commune, par exemple.

Qui dit proximité organisationnelle dit donc travail en réseau ou coordination. Il est en effet nécessaire d'établir une coordination des acteurs, pour que les informations circulent entre ces derniers et qu'ils soient en mesure d'agir ensemble ou d'articuler de manière pertinente leurs actions respectives.

Cela implique que soit exercée une « autorité », reconnue par l'ensemble des membres du réseau comme légitime pour coordonner ce dernier, répartir les tâches, voire pour prendre des décisions qui donnent une cohérence aux actions réalisées par les différents acteurs, qui bien souvent ont des intérêts et des aspirations contradictoires.

Arrivé au terme de ce survol, il me semble important de retenir que la proximité géographique, lorsqu'elle est souhaitée, représente un potentiel relationnel que les acteurs peuvent mobiliser en se coordonnant entre eux pour assurer la circulation des informations, la cohérence et la légitimité de l'action collective. La proximité géographique est donc un facteur qui est susceptible de favoriser ou de limiter, selon qu'elle est souhaitée ou subie, la proximité organisationnelle.